



2009 Rapport Annuel



SOGELIFE

# Sommaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
ANALYSE DE RISQUES SOGELIFE	5
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	10
BILAN	12
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	14
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	16

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe PERRET	Président
Martine LASSEGUES	Administrateur
Albert BOCLE	Administrateur
Yves THIEFFRY	Administrateur
Pascal BIED-CHARRETON	Administrateur
Daniel JOST	Administrateur
SOGECAP S.A. représentée par Marc DUVAL	Administrateur
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST représentée par Frédéric GENET	Administrateur
Henri DRIESENS	Administrateur-Délégué

## DIRECTION

Henri DRIESENS	Directeur
----------------	-----------

## REVISEUR D'ENTREPRISES

ERNST & YOUNG S.A.  
7, parc d'activités Syrdall  
L-5365 Munsbach

# Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2010

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations effectuées par SOGELIFE S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation le compte de résultats et le bilan de cet exercice.

Les résultats de cet exercice s'inscrivent dans un contexte de marché luxembourgeois de l'assurance vie en forte progression par rapport à l'année précédente, le secteur ayant fait preuve d'une résistance remarquable dans un contexte particulier de turbulences affectant les marchés financiers.

L'envolée des primes de produits vie à rendement garantis s'est poursuivie au cours de l'exercice et l'encaissement relatif aux unités de compte a retrouvé une croissance significative, mettant un terme provisoire au déclin de cette activité, qui avait été victime de la crise financière depuis l'automne 2008.

Dans ce contexte, les souscriptions aux produits standards Sogelife Investment et Sogelux Investissement se sont légèrement améliorées par rapport à leur niveau de 2008 mais la part investie sur les supports en unités de compte a reculé au profit des supports à taux garantis, conséquence de l'environnement boursier particulièrement défavorable.

La production particulièrement importante enregistrée en 2009 sur les produits spécifiques patrimoniaux marque la concrétisation des premières actions menées par la Compagnie auprès des réseaux Société Générale et des partenaires afin de mettre en avant la Compagnie et ses offres comme solution assurance aux besoins spécifiques de leur clientèle haut de gamme. La Compagnie a en effet poursuivi ses efforts pour enrichir et élargir son offre sur cette gamme en intensifiant les relations commerciales avec les différents réseaux apporteurs et en exploitant au maximum les nouvelles spécificités de la réglementation luxembourgeoises entrées en vigueur début 2008.

La maîtrise des charges a permis à la Compagnie d'obtenir un niveau de rentabilité conforme aux attentes.

La marge de solvabilité de la compagnie s'est maintenue à un niveau suffisant, en phase avec l'activité, grâce aux mesures de renforcement prises en août et décembre 2009 :

- Le capital avait été porté à EUR 21.203.505 par une nouvelle augmentation de capital de EUR 4.430.880 libérée à 100% en août 2009 (souscrite par SOGECAP à hauteur de 68,70% et SGBT à hauteur de 31,30% avec versement d'une prime d'émission de EUR 5.569.008).
- Les emprunts subordonnés avaient été portés à EUR 40.000.000 par de nouveaux emprunts (auprès de SGBT) de EUR 15.000.000 (75% TSDI et 25% TSDD avec des spread respectifs nets de placement de +5,40% et +2,05% par rapport au Euribor 12 mois) en août 2009 et par de nouveaux emprunts (auprès de SGBT) de EUR 5.000.000 (75% TSDI et 25% TSDD avec des spread respectifs nets de placement de +3,40% et +1,40% par rapport à l'Euribor 12 mois).

## Comptes de résultats

Le chiffre d'affaires net d'annulations et brut de réassurance s'établit à EUR 1.106.484.619 en 2009 contre EUR 940.523.452 en 2008. Cette augmentation est principalement imputable à l'accroissement des dossiers enregistrés sur la gamme patrimoniale.

Les produits des placements qui comprennent les revenus financiers courants et les plus-values de cession d'éléments d'actifs, pour l'essentiel les actifs en représentation des engagements contractés sur les fonds en unités de compte, s'élèvent à EUR 49.846.256 pour l'exercice contre EUR 28.768.072 pour l'exercice précédent.

L'évolution de nos engagements techniques nets de réassurance a généré en 2009 une charge de EUR -59.797.360 (EUR -25.984.642 en 2008) à laquelle s'ajoute une variation de la participation aux bénéfices d'un montant de EUR -12.096.052 (EUR -2.776.859 en 2008).

Les charges d'exploitation sont ventilées analytiquement par destination conformément aux règles comptables en vigueur. D'une analyse par nature, il ressort que les commissions versées aux apporteurs s'élèvent à EUR -7.691.197 (contre EUR -5.442.468 pour l'exercice précédent) et que les frais généraux s'établissent à EUR 5.001.010 (EUR 4.497.819 en 2008).

Compte tenu de l'ensemble des produits et des charges, le compte technique fait apparaître un solde créditeur de EUR 8.317.079 imputable directement aux opérations techniques d'assurance, contre un solde créditeur de EUR 3.346.002 en 2008.

Après intégration des éléments du compte non technique, l'exercice dégage un bénéfice de EUR 6.450.535 en hausse de 47,08% par rapport à l'exercice précédent.


## Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de EUR 6.450.535 de la façon suivante :

EUR 322.527 à la réserve légale (EUR 1.011.660 en cumul)  
EUR 2.746.725 à la réserve indisponible (EUR 6.813.840 en cumul)  
EUR 3.381.283 en report à nouveau (EUR 12.407.694 en cumul)

Pour mémoire, la quote-part du bénéfice affectée à la réserve indisponible permet d'éviter l'Impôt sur la fortune (IF) sous réserve qu'elle soit égale à 5 fois le montant de l'IF dû (EUR 549.345 x 5 pour l'exercice 2009) et non distribuable avant 5 ans.

Par ailleurs, nous vous proposons de réaffecter en report à nouveau les montants présents en réserve indisponible datant de plus de cinq ans. Soit une réaffectation de EUR 686.303 (dont EUR 132.114 dotés en 2002 et EUR 554.189 dotés en 2003).



Ainsi les fonds propres et les passifs subordonnés de votre société s'établiraient à EUR 91.954.567 permettant de couvrir 1,077 fois la marge de solvabilité réglementaire à constituer qui s'élève, au titre de l'exercice 2009, à EUR 85.191.545.

### **Bilan**

En considérant l'ensemble de ces éléments, le total du bilan s'élève à EUR 2.999.930.503 contre EUR 3.176.578.812 pour l'exercice précédent.

Les actifs gérés par SOGELIFE s'élèvent en valeur marché à EUR 660.329.177 en 2009 contre EUR 1.931.671.319 en 2008. La part des actifs investis en OPCVM et de ceux investis en obligations et titres de créances négociables a évolué par rapport aux exercices précédents. Elles s'élèvent respectivement à 57% et 43% (contre 19% et 81% en 2008).

### **Perspectives**

SOGELIFE entend favoriser la pérennité de son portefeuille et intensifier sa présence auprès de la clientèle résidente européenne de ses distributeurs, tout en renforçant les dispositifs de contrôle internes afin d'accompagner de manière sécurisée le fort développement de la Compagnie par une maîtrise des risques adéquate et le respect des normes de sécurité au niveau Groupe et réglementaire.

Pour l'exercice en cours, ses efforts se porteront plus particulièrement sur la communication et l'animation, l'intensification des démarches commerciales sur les nouveaux marchés où elle est présente, sur l'élargissement de sa gamme produits en termes d'offres et de marchés géographiques et plus particulièrement sur le développement de sa gamme patrimoniale et des Partenariats Extérieurs.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos apporteurs et de nos souscripteurs pour la confiance qu'ils nous accordent ainsi que l'ensemble des collaborateurs de SOGELIFE pour son dévouement et son attachement à la réussite de l'entreprise.

### **Analyse des risques**

Conformément à la réglementation en vigueur, la Compagnie a procédé à l'analyse des principaux risques auxquels elle est confrontée.

Cette analyse est jointe en annexe au présent rapport.

Messieurs, nous vous proposons de ratifier le présent rapport, d'approuver le compte de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'approuver les modalités d'affectation du résultat, de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et de donner décharge au réviseur aux comptes.

**Philippe PERRET**  
**Président**

# Analyse de risques SOGELIFE

à fin 2009

Une grille de 41 risques, répartis en 7 catégories, a été définie par la maison mère pour le Groupe. Celle-ci est présentée en Annexe 1.

Analyse des principaux risques tirés de cette grille et identifiés à SOGELIFE, et mesures prises pour couvrir ces risques :

## **1- Risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application (risque externe n°34)**

Le juriste de la Compagnie est en relation permanente avec la Direction Juridique et fiscale du Groupe. Il se tient informé des évolutions via les supports habituels (presse, internet, séminaire, ...), mais aussi via les commissions spécialisées de l'ACA.

## **2- Erreurs d'exécution (erreur humaine), non respect de procédures (risque opérationnel n°22)**

Bien que les erreurs enregistrées par la Compagnie, tant en nombre qu'en capitaux, soient globalement peu nombreuses, les mesures existantes ont été renforcées :

- Formation et sensibilisation systématique des nouveaux arrivants.
- Surveillance permanente, avec reporting mensuel à la Direction faisant état d'indicateurs spécifiques à chaque service.
- Mise à jour planifiée des procédures et guides utilisateurs.
- Mise en place de Comités incidents.

## **3- RRH / Défaut de recrutement, formation, gestion prévisionnelle des besoins, « homme clé » (risque opérationnel n°20)**

La Compagnie dispose des moyens qui lui sont nécessaires. Pour faire face à son développement, elle peut être amenée à solliciter ses actionnaires, pour des ressources internes ou externes en renfort.

## **4- Risques liés à l'application du devoir de conseil, gestion des litiges commerciaux (réclamations) (risque opérationnel n°27)**

Il s'agit là d'un risque fort compte tenu des capitaux en jeu (clientèle patrimoniale) et d'une jurisprudence plutôt favorable aux preneurs d'assurance, mettant souvent en avant le défaut d'information.

La procédure interne de suivi et réponse aux réclamations permet de détecter les futurs contentieux. Ainsi, le juriste interne peut à l'avance solliciter les compétences du Groupe afin de répondre aux clients mécontents le plus justement possible dans les intérêts de la Compagnie, ce qui limite les risques de litige. Par ailleurs, un « comité litiges » a lieu régulièrement avec la Direction.

## **5- Malveillances ou fraudes internes (vol, corruption, non respect de la confidentialité, piratage) (risque opérationnel n°23)**

Compte tenu de la petite taille de la Compagnie et de la récurrence de ses modes opératoires, une anomalie devrait être assez facilement détectable dans les comptes.

Par ailleurs, une grande partie des procédures usuelles sont transversales, font intervenir plusieurs techniciens et nécessitent des signatures habilitées.

La Compagnie est dotée d'un service d'Audit Interne. De même, de fréquents audits externes (Autorités de tutelle, Inspection Générale du Groupe) ont lieu sur place, lesquels, outre leur efficacité, créent un environnement dissuasif en la matière.

## **6- Défaillance du plan de continuité d'activité (PCA) (risque opérationnel n°15)**

Le risque pour la Compagnie est faible concernant les risques naturels (crues, mouvements de terrain, pollution, tempêtes et neige pouvant bloquer l'accès ou la distribution d'électricité et telecoms), les risques technologiques (proximité de centrale nucléaire ou centre de recherche, établissements classés SEVESO, transport de matières dangereuses à proximité du bâtiment), les risques locaux (incendie, rupture électricité ou telecoms, inondation) ou les risques sanitaires ou sociaux (proximité d'un élevage ou traitement de volailles, proximité d'un lieu public susceptible d'être une cible pour un attentat). En effet, la rivière la plus proche coule à environ 1 km des locaux, en contrebas, sans risque d'inondation. Une centrale nucléaire se situe en France, à 34 km des locaux. Il n'existe pas non plus à moins de 10 km de locaux d'une quelconque industrie de stockage ou de traitement de produits dangereux.

Enfin, la Compagnie dispose d'un plan de continuité d'activité lui permettant de restaurer sous 24 heures un service minimum sur un site de secours externe. Le risque lié à un incident majeur (incendie, destruction des locaux...) est donc maîtrisé.

En cas de dysfonctionnement ne nécessitant pas d'évacuation, la Compagnie actionne ses contrats d'intervention signés avec ses divers fournisseurs.

## **7- Défaillance machines (dont réseau), Défaillance des données, Défaillance des traitements (risque opérationnel n°12)**

Les systèmes sont correctement protégés en termes d'accès (séparation des métiers, niveau d'habilitations, anti-virus, ...).

Le renforcement de l'organisation fonctionnelle des systèmes de la Compagnie, avec notamment la création d'une Gestion des Applications au sein de la direction « Supports » a permis de ramener les risques de défaillance à un niveau moindre.

## **8- Défaillance d'un tiers : mauvaise interprétation des termes d'un contrat, disparition fournisseur clé... (risque opérationnel n°18)**

Actuellement, les prestations reçues de l'extérieur sont en quasi-totalité fournies par le Groupe (banquier dépositaire, Asset Manager, Agent administratif, Agent de transfert, ...). Dans ces conditions, même si la qualité de certaines d'entre elles peut s'avérer insuffisante, il est peu probable que les éventuels litiges ne puissent pas être réglés à l'amiable.

**9- Choix stratégiques inadaptés (y compris concernant les projets), pilotage de la mise en œuvre des choix stratégiques insuffisant, risques liés à la gouvernance d'entreprise (*risque de pilotage n°31*)**

En ce domaine, le risque est faible, la Compagnie étant pilotée en direct avec la Direction Internationale du principal actionnaire. Des points sont faits régulièrement notamment dans le cadre du Conseil d'Administration 2 fois par an (Comité financier, Comité de liaison, points budgétaires réguliers, Comité d'audit ...).

La gestion de projet a été considérablement améliorée par la mise en place de process spécifiques conformes aux normes Groupe en vigueur.

**10- Blanchiment et financement du terrorisme (*risque opérationnel n°24*)**

Afin de répondre aux exigences réglementaires, une vigilance accrue a été mise en place afin de procéder à une identification détaillée de tous les clients (souscripteurs, bénéficiaires) dès l'entrée en relation. Un certain nombre de dossiers font également l'objet d'une surveillance plus étroite selon certains critères à risque comme le pays ou la nationalité du souscripteur, le profil global, les Personnes politiquement exposées.

Une instruction interne sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme a été rédigée et est mise à jour chaque année en fonction des évolutions de la réglementation. Des séances annuelles de formations internes à l'ensemble du personnel de la Compagnie sont organisées.

**11- Risques financiers**

Les risques financiers sont maîtrisés par le recours à une large diversification et surveillance des actifs, le recours à des émetteurs de qualité et enfin à des analyses ALM régulières. SOGELIFE bénéficie par ailleurs de l'expertise et du conseil régulier de SOGECAP en matière de choix d'investissement et du suivi des risques sur les différents portefeuilles gérés. Enfin, le support à taux garanti en Euro fait l'objet d'une réassurance financière à 100% depuis mai 2006 auprès de SOGECAP ce qui permet de mutualiser les risques au sein d'un portefeuille largement supérieur.

# Annexe 1 : à l'analyse de risques

## 41 risques groupe SOGECAP

Financiers	Assurance	Opérationnels	Opérationnels (suite)
<p><b>Risques de marché (SCR<sub>mkt</sub>)</b></p> <p><b>1.</b> Risques liés à l'évolution des :            - taux d'intérêt (MKT<sub>int</sub>),            - actions (MKT<sub>eq</sub>),            - immobilier (Mkt<sub>prop</sub>),            - change (MKT<sub>fx</sub>),            - spread -qualité de crédit de l'émetteur- (MKT<sub>sp</sub>)</p> <p><b>3.</b> Risque de concentration type d'actif, signature - (MKT<sub>conc</sub>)</p> <p><b>Risques de défaut (SCR<sub>def</sub>)</b></p> <p><b>2.</b> Défaut des dépositaires, des contreparties, des réassureurs et des fournisseurs de produits dérivés</p> <p><b>4.</b> Risque de liquidité (évolution du passif à court terme engendrant des insuffisances d'actifs réalisables)</p> <p><b>5.</b> Risques résultant de garanties accordées à des tiers et non représentées au bilan (engagements sur valorisation d'actifs et de passifs)</p> <p><b>6.</b> Niveau des fonds propres inférieur au minimum réglementaire, niveau d'endettement inadapté (surendettement)</p>	<p><b>7.</b> - Risque de contracter des engagements conformes à la réglementation mais dont le coût est mal maîtrisé par Sogecap            - Non respect des règles de souscription, mauvaise qualité des risques acceptés</p> <p><b>7 bis.</b> Risque de contracter des engagements non conformes à la réglementation</p> <p><b>Risques de souscription (SCR<sub>life</sub>)</b></p> <p><b>8.</b> - mortalité (Life<sub>mort</sub>),            - longévité (Life<sub>long</sub>),            - rachat (Life<sub>lapse</sub>),            - reversement,            - morbidité/invalidité incapacité (Life<sub>dis</sub>)</p> <p><b>9.</b> Risques liés à une augmentation plus importante que prévu des frais généraux/frais de gestion/ frais fixes (Life<sub>exp</sub>)</p> <p><b>Risques de catastrophe (Life<sub>Cat</sub>)</b></p> <p><b>9 bis.</b> Risque de catastrophe climatique, économique (inflation), terroriste, technologique, pandémie</p> <p><b>10.</b> Risques résultant de la construction de produits non rentables du fait de leur tarification, des conditions de réassurance négociée, d'une mauvaise identification des besoins du marché...</p> <p><b>11.</b> Défauts d'évaluation des provisions, des montants de Participation aux bénéfices</p>	<p><b>Risques opérationnels (SCR<sub>op</sub>)</b></p> <p><b>12.</b> Défaillance Machines (dont réseau) : panne, performance, pérennité, stabilité ...</p> <p><b>13.</b> Défaillance des Données : sauvegarde, intégrité, accessibilité (données sécurisées) ...</p> <p><b>14.</b> Défaillance des Traitements (modèles) : erreur de programmation, de recette, de paramétrage, traitements non sécurisés...</p> <p><b>15.</b> Défaillance du plan de continuité d'activité (PCA)</p> <p><b>16.</b> Mauvaise gestion de projets (<i>excepté : choix stratégique car du ressort du pilotage</i>)</p> <p><b>17.</b> Faiblesse du fonctionnement logistique : courrier, archivage, sécurité physique, réseau téléphonique...</p> <p><b>18.</b> Défaillance d'un tiers : mauvaise interprétation des termes d'un contrat, disparition fournisseur clé...</p> <p><b>19.</b> Comptabilité/Opérations de comptabilisation : traçabilité, justificatifs, rapprochement bancaire, suspens non apurés, justification des écarts</p> <p><b>20.</b> RRH/Défaut de recrutement, formation, gestion prévisionnelle des besoins, "homme clé"...</p>	<p><b>21.</b> Risque juridique (litiges avec les autorités) : défaut d'application de la réglementation fiscale (IS, taxation contrats), de la réglementation du travail...</p> <p><b>22.</b> Erreurs d'exécution (erreur humaine), non respect de procédures</p> <p><b>23.</b> Malveillances ou fraudes internes (vol, corruption, non respect de la confidentialité, piratage)</p> <p><b>24.</b> Blanchiment et financement du terrorisme</p> <p><b>25.</b> Malveillance tiers : sabotage, piratage, vols</p>

## Distribution

**26.** Risques associés aux réseaux, forces de vente :  
 - défaillance courtier, formation, logistique...  
 - commissionnement non conforme aux objectifs de vente, incohérence de commissionnement entre Distributeurs ...

**27.** Risques liés à l'application du devoir de conseil, gestion des litiges commerciaux (réclamations)

**27 bis.** Risque lié à la communication client : prendre des engagements clients (support publicitaire...) dont l'interprétation risque d'être supérieure aux engagements techniques

## Pilotage

**28.** Organisation inadaptée des pouvoirs

**29.** Défaut de contrôle interne, surveillance permanente, audit, contrôle budgétaire

**30.** Supervision des filiales inadéquate, insuffisante, existence de zones de risques non couverts

**31.** Choix stratégiques inadaptés (y compris concernant les projets), pilotage de la mise en œuvre des choix stratégiques insuffisant, risques liés à la gouvernance d'entreprise (dirigeant, conseil d'administration)

## Communication

**32.** Politique de communication sur l'identité de l'entreprise inadéquate au marché, aux intermédiaires, aux interlocuteurs financiers

**33.** Risques liés à la communication comptable et reporting financier externe: présentation inexacte des états réglementaires, des comptes sociaux et consolidés.

## Externes

**34.** Risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application

**35.** Risques résultant du comportement des acteurs du marché de l'assurance (entente entre entreprises, pression incitant à tarifs bas...)

**36.** Evolution défavorable du marché de la réassurance, des prix des fournisseurs

**37.** Risque d'image du secteur de l'assurance lié au non respect de la déontologie, des normes professionnelles, de la loi informatique et liberté, de la confidentialité des données personnelles (Aeras)

**38.** Autre risque d'image : mauvaise qualité de service des prestataires : Sgam (mauvaises performances), Prestataire Obsèques...

**Pilier 2 Solvency II**

**Pilier 3 Solvency II**

# Rapport du réviseur d'entreprises

Aux actionnaires de SOGELIFE S.A.

## **Rapport sur les comptes annuels**

Conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2009, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SOGELIFE S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### *Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### *Responsabilité du réviseur d'entreprises*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SOGELIFE S.A. au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

**Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

ERNST & YOUNG S.A.  
Réviseur d'entreprises

Jean-Michel PACAUD

Le 1<sup>er</sup> avril 2010

# Bilan aux 31 décembre 2009 et 2008

ACTIF	Notes	2009 EUR	2008 EUR
<b>Actifs incorporels</b>	3	196.880	288.947
<b>Placements</b>			
Autres placements financiers			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placement	4	849.802	410.301
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	5	132.972.233	1.392.270.263
		<u>133.822.035</u>	<u>1.392.680.564</u>
<b>Placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux</b>		523.825.355	464.625.444
<b>Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>			
Provision d'assurance-vie		2.249.730.822	1.241.635.139
Provision pour sinistres		740.619	4.847.181
Provision pour participation aux bénéfices		2.475.701	1.402.985
		<u>2.252.947.142</u>	<u>1.247.885.305</u>
<b>Créances</b>			
Créances nées d'opérations d'assurance sur les intermédiaires d'assurance		199.072	190.939
Créances nées d'opérations de réassurance		22.000.365	8.760.398
Autres créances		772.239	752.764
		<u>22.971.676</u>	<u>9.704.101</u>
<b>Autres éléments d'actif</b>			
Actifs corporels	3	95.193	123.588
Avoirs en banque, chèques et encaisse		62.773.958	58.171.618
Autres actifs		1.314	1.314
		<u>62.870.465</u>	<u>58.296.520</u>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Intérêts acquis non échus		2.678.478	2.685.171
Frais d'acquisition reportés		596.929	365.014
Produits à recevoir		21.543	47.746
		<u>3.296.950</u>	<u>3.097.931</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2.999.930.503</b>	<b>3.176.578.812</b>

Les notes renvoient à l'annexe.

<b>PASSIF</b>	Notes	<b>2009</b> EUR	<b>2008</b> EUR
<b>Capitaux propres</b>	6		
Capital souscrit		21.203.505	16.772.625
Prime d'émission		10.517.868	4.948.860
Réserve légale		689.133	469.856
Réserve spéciale		4.067.115	3.171.790
Résultats reportés		9.026.411	5.755.470
Résultat de l'exercice		6.450.535	4.385.543
		<u>51.954.567</u>	<u>35.504.144</u>
<b>Passifs subordonnés</b>	7	40.000.000	20.000.000
<b>Provisions techniques</b>			
Provision d'assurance-vie		2.354.124.830	1.340.734.729
Provision pour sinistres		1.951.204	7.164.567
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		13.498.120	3.919.520
		<u>2.369.574.154</u>	<u>1.351.818.816</u>
<b>Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance</b>		523.825.355	464.625.444
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>			
Provision pour pensions et obligations similaires		125.438	192.167
Autres provisions		50.000	271.420
		<u>175.438</u>	<u>463.587</u>
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>	16	-	1.287.912.780
<b>Dettes</b>			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		2.890.044	1.034.646
Dettes nées d'opérations de réassurance		3.048.084	6.244.169
Autres dettes, dont dettes fiscales		4.857.985	5.041.658
		<u>10.796.113</u>	<u>12.320.473</u>
<b>Compte de régularisation</b>		3.604.876	3.933.568
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2.999.930.503</b>	3.176.578.812

Les notes renvoient à l'annexe.

## Compte de Profits et Pertes aux 31 décembre 2009 et 2008

<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE</b>	Notes	<b>2009</b> EUR	<b>2008</b> EUR
<b>Primes acquises, nettes de réassurance</b>			
Primes brutes émises	9	1.106.484.619	940.523.452
Primes cédées aux réassureurs	11	<u>(1.054.898.201)</u>	<u>(836.709.283)</u>
		51.586.418	103.814.169
<b>Produits des placements</b>			
Produits des autres placements			
Produits provenant d'autres placements		29.809.260	18.838.658
Profits provenant de la réalisation de placements		<u>20.036.996</u>	<u>9.929.414</u>
		49.846.256	28.768.072
<b>Plus-values non réalisées sur placements</b>		112.097.385	85.133.323
<b>Charge de sinistres, nette de réassurance</b>			
Montants payés			
Montant bruts		(136.512.191)	(124.263.943)
Part des réassureurs	11	<u>144.422.494</u>	<u>148.384.410</u>
		7.910.303	24.120.467
Variation de la provision pour sinistres			
Montant brut		5.213.363	(4.027.405)
Part des réassureurs		<u>(4.106.562)</u>	<u>4.425.187</u>
		1.106.801	397.782
		9.017.104	24.518.249
<b>Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance</b>			
Provision d'assurance-vie			
Montants bruts		(1.072.590.012)	(770.873.361)
Part des réassureurs	11	<u>1.009.168.399</u>	<u>737.823.353</u>
		(63.421.613)	(33.050.008)
<b>Autres provisions techniques, nettes de réassurance</b>		2.517.452	6.667.584
		(60.904.161)	(26.382.424)
<b>Participations aux bénéfiques et ristournes, nettes de réassurance</b>		(12.096.052)	(2.776.859)
<b>Frais d'exploitation nets</b>			
Frais d'acquisition	10	(8.546.308)	(6.332.365)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		231.915	364.786
Frais d'administration		(3.334.855)	(2.972.267)
Commissions payées aux réassureurs	11	<u>(6.722.306)</u>	<u>(3.306.019)</u>
		(18.371.554)	(12.245.865)
<b>Charges des placements</b>			
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		(6.289.671)	(4.494.028)
Pertes provenant de la réalisation des placements		<u>(21.723.359)</u>	<u>(26.363.270)</u>
		(28.013.030)	(30.857.298)
<b>Moins-values non réalisées sur placements</b>		(93.967.105)	(163.674.002)
<b>Produits des placements alloués transférés au compte non technique</b>		(878.182)	(2.951.363)
<b>Résultat du compte technique de l'assurance-vie</b>		<b>8.317.079</b>	3.346.002

Les notes renvoient à l'annexe.

<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>		<b>2009</b>	<b>2008</b>
	Notes	EUR	EUR
<b>Résultat du compte technique de l'assurance-vie</b>		8.317.079	3.346.002
<b>Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie</b>		878.182	2.951.363
<b>Autres produits non techniques</b>		18	-
<b>Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires</b>		(2.744.744)	(1.911.822)
<b>Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts</b>		6.450.535	4.385.543
<b>Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent</b>		-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6.450.535</b>	4.385.543

Les notes renvoient à l'annexe.

# Annexe des comptes annuels

aux 31 décembre 2009 et 2008

## 1. ORGANISATION ET OBJET DE LA SOCIETE

SOGELIFE (la "Société"), anciennement SOGELUX-VIE, est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 22 juillet 1996. Le siège social de la Société est situé 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg. La Société est enregistrée au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro B 55 612.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1999 a décidé le changement de dénomination de la Société de SOGELUX-VIE en SOGELIFE.

La Société a pour objet toute opération d'assurance et de réassurance de la branche « Vie » ainsi que toute opération d'assurance-vie de la branche « gestion de fonds collectifs de retraite ».

## 2. RESUME DES PRINCIPALES REGLES D'ÉVALUATION

### *Principes généraux*

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance et aux principes comptables généralement admis au Luxembourg pour les sociétés d'assurance.

La Société utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

### **a) Conversion des comptes en devises étrangères**

La Société tient sa comptabilité en Euro et ses comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères, sont convertis aux taux de change de fin d'année. Les produits et les charges en devises sont convertis aux cours du jour de réalisation de l'opération. Les pertes de change réalisées et non-réalisées ainsi que les bénéfices de change réalisés et non réalisés résultant de l'application de ce principe d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

### **b) Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

### **c) Actifs corporels**

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Le matériel informatique et électronique est amorti selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans. Le mobilier et les aménagements réalisés dans les locaux d'exploitation sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans.

### **d) Placements**

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Des réductions de valeur sont pratiquées lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et sont évaluées selon la méthode de « la valeur de remboursement ».

- Les différences positives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont amorties de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition vient en diminution de la valeur d'acquisition de ces titres.
- Les différences négatives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont portées au compte de profits et pertes de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur de proratisation cumulée depuis la date d'acquisition est rajoutée à la valeur d'acquisition de ces titres.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

Les dépôts auprès des établissements de crédit sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode dite des prix moyens pondérés.

#### **e) Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux**

Les placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux (contrats en unités de compte) sont évalués au prix du marché.

Le prix du marché représente la dernière valeur de cotation connue à la fin de l'exercice ou la valeur à laquelle un placement pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi. La différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode du « premier entré - premier sorti » (FIFO).

#### **f) Créances**

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de correction de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### **g) Frais d'acquisition**

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance-vie présenté à l'actif, représente les frais d'entrée, hors rétrocession à la Société, qui sont amortis sur une période de cinq ans. Cette méthode a été approuvée par le Commissariat aux Assurances.

#### **h) Provisions techniques**

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à la Société d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance conclus par la Société.

- *Provision d'assurance-vie*  
La provision d'assurance-vie comprend la valeur estimée des engagements futurs de la Société. Elle est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes admises par le Commissariat aux Assurances.
- *Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes*  
La provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéficiaires financiers réalisés par la Société.
- *Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance*  
Les provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance sont déterminées afin de couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour le compte du preneur d'assurance.

#### **i) Dettes**

Les dettes sont enregistrées dans le bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

#### **j) Produits des placements alloués**

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base les rendements réels des actifs, soit représentatifs des provisions techniques, soit détenus pour compte propre.

### 3. ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Ces postes ont évolué de la façon suivante en 2009 :

	<b>Actifs incorporels</b>	<b>Actifs corporels</b>
	EUR	EUR
Coût d'acquisition au 31 décembre 2008	3.170.407	711.363
Acquisitions de l'exercice	92.895	25.874
Cessions de l'exercice	-	(13.521)
Coût d'acquisition au 31 décembre 2009	<u>3.263.302</u>	<u>723.716</u>
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2008	2.881.460	587.775
Corrections de valeur de l'exercice	184.962	40.748
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2009	<u>3.066.422</u>	<u>628.523</u>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	<b>196.880</b>	<b>95.193</b>

### 4. ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FOND COMMUNS DE PLACEMENTS

Ce poste se compose comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Coût d'acquisition	878.209	436.226
Corrections de valeur cumulées	(28.407)	(25.925)
Valeur nette comptable à la clôture	<b>849.802</b>	410.301
Valeur de marché	<b>858.138</b>	412.159

### 5. OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Coût d'acquisition	134.643.447	<b>1.394.234.335</b>
Valeur de remboursement	130.294.792	<b>1.390.864.987</b>
Valeur nette comptable	<b>132.972.233</b>	<b>1.392.270.263</b>
Valeur de marché	<b>135.645.684</b>	<b>1.466.633.716</b>

Au 31 décembre 2009, certains titres sont comptabilisés à une valeur comptable supérieure à la juste valeur. La valeur comptable n'a pas été ajustée car la dépréciation n'a pas été jugée durable :

Valeur nette comptable	<b>25.751.628</b>	35.062.575
Valeur de marché	<b>24.583.786</b>	32.428.106

Pour la partie du portefeuille d'obligations autres que les titres reçus en dépôt des réassureurs, la valeur non encore amortie de la différence positive (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement représente un montant de EUR 3.108.987 au 31 décembre 2009 (2008 : EUR 1.951.764).

La différence négative (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement se répartit comme suit entre les montants portés et non portés au compte de profits et pertes :

	<b>2009</b> EUR	<b>2008</b> EUR
Disagios portés au compte de profits et pertes	122.259	(40.235)
Disagios non portés au compte de profits et pertes	431.546	546.488

## 6. CAPITAUX PROPRES

### a) Capital souscrit

Le conseil d'administratiuon du 10 août 2009 a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 4.430.880 pour le porter à un montant de EUR 21.203.505 par la création et l'émission de 289.600 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 15,30 majorée d'une prime d'émission de EUR 19,23 par action.

Au 31 décembre 2009, le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 21.203.505 et est représenté par 1.385.850 actions d'une valeur nominale de EUR 15,30 entièrement libérées.

Les mouvements dans les comptes de capitaux propres au cours de l'exercice 2009 se résument comme suit :

	<b>Capital souscrit</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserve spéciale</b>	<b>Bénéfice reporté</b>	<b>Bénéfice de l'exercice</b>
Soldes au 31 décembre 2008	16.772.625	4.948.860	469.856	3.171.790	5.755.470	4.385.543
Affectation du bénéfice	-	-	219.277	895.325	3.270.941	(4.385.543)
Augmentation du capital	4.430.880	5.569.008	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	6.450.535
Soldes au 31 décembre 2009	<b>21.203.505</b>	<b>10.517.868</b>	<b>689.133</b>	<b>4.067.115</b>	<b>9.026.411</b>	<b>6.450.535</b>

**b) Réserve légale**

Conformément à la loi luxembourgeoise, 5% du bénéfice de l'année doivent être affectés à une réserve légale jusqu'au moment où cette réserve atteint 10% du capital social. Cette réserve n'est pas disponible pour des distributions de dividendes.

**c) Réserve spéciale**

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Société a réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

EUR 132.114 au titre de l'exercice 2002  
EUR 554.189 au titre de l'exercice 2003  
EUR 593.611 au titre de l'exercice 2004  
EUR 667.051 au titre de l'exercice 2005  
EUR 494.100 au titre de l'exercice 2006  
EUR 730.725 au titre de l'exercice 2007  
EUR 895.325 au titre de l'exercice 2008

---

**EUR 4.067.115**

**7. PASSIFS SUBORDONNES**

En date du 19 mai 2004, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un premier prêt subordonné de EUR 6.750.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,35% (0,70% depuis le 10 mai 2007).

En date du 19 mai 2004, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un deuxième prêt subordonné de EUR 2.250.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,75% (0,60% depuis le 10 mai 2007).

En date du 27 juillet 2006, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un troisième prêt subordonné de EUR 2.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,70%.

En date du 27 juillet 2006, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un quatrième prêt subordonné de EUR 750.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,60%.

En date du 27 mai 2008, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un cinquième prêt subordonné de EUR 2.000.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,80%.

En date du 27 mai 2008, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un sixième prêt subordonné de EUR 6.000.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 2,80%.

En date du 6 août 2009, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un septième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 2,15%.

En date du 6 août 2009, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un huitième prêt subordonné de EUR 11.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 5,50%.

En date du 30 décembre 2009, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un neuvième prêt subordonné de EUR 1.250.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,50%.

En date du 30 décembre 2009, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un dixième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 3,50%.

## 8. TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES

Au 31 décembre 2009, les postes suivants comprennent des opérations réalisées avec des entreprises liées :

<b>Bilan Actif</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2.249.892.247	1.238.007.682
Créances nées d'opérations de réassurance	18.864.706	2.439.988
Autres créances	580.559	601.981
Avoirs en banque	62.715.199	57.918.837
<b>Bilan Passif</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Emprunts subordonnés (note 7)	40.000.000	20.000.000
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	599.214	623.929
Dépôts reçus des réassureurs	-	1.287.912.780
Dettes nées de la rémunération de la dette de réassurance	-	128.169
Autres dettes	1.083.000	2.586.299

## 9. VENTILATION DES PRIMES BRUTES EMISES

Les primes brutes émises se ventilent comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Primes individuelles	1.106.484.619	940.523.452
Primes au titre de contrat de groupe	-	-
	<b>1.106.484.619</b>	<b>940.523.452</b>
Primes périodiques	-	-
Primes uniques	1.106.484.619	940.523.452
	<b>1.106.484.619</b>	<b>940.523.452</b>
Primes de contrats sans participations aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participations aux bénéfices	996.233.319	771.090.322
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	110.251.300	169.433.130
	<b>1.106.484.619</b>	<b>940.523.452</b>

La répartition géographique des primes brutes émises est la suivante :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Grand-Duché de Luxembourg	177.584.740	600.147.000
Autres pays de l'Union Européenne	457.656.208	185.513.965
Autres pays	471.243.671	154.862.487
	<b>1.106.484.619</b>	<b>940.523.452</b>

## 10. COMMISSIONS AFFERENTES A L'ASSURANCE DIRECTE

Les commissions versées aux intermédiaires sont comptabilisées pour un montant de EUR 7.691.197 (2008 : EUR 5.442.468).

## 11. SOLDE DE REASSURANCE

Le solde de réassurance s'établit comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Primes cédées aux réassureurs	(1.054.898.201)	(836.709.283)
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	144.422.494	148.384.410
Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	1.009.168.399	737.823.353
Variation de la part des réassureurs dans la provision pour sinistres	(4.106.562)	4.425.187
Commissions payées aux réassureurs	(6.722.306)	(3.306.019)
	<b>87.863.824</b>	<b>50.617.648</b>

L'évolution du solde de réassurance entre 2008 et 2009 est principalement liée aux nouveaux contrats de réassurance avec SOGECAP, actionnaire majoritaire de la Société. Ces contrats ont pour objet la réassurance des polices investies sur le support en Euro et dont le risque est supporté par la Société, à l'exception d'une police d'assurance qui est réassurée chez Générali Assurance Vie.

SOGECAP (note 16) a mis en gage des instruments financiers (obligations d'Etat) au profit de la Société pour un montant au moins équivalent aux engagements.

## 12. PERSONNEL

La Société a occupé en moyenne 42 personnes au cours de l'exercice écoulé (2008 : 39 personnes). Les frais de personnel sont les suivants :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Salaires et traitements	2.729.409	2.121.401
Charges sociales	316.181	277.776
Charges sociales concernant les pensions	69.673	59.143
	<b>3.115.263</b>	<b>2.458.320</b>

Il n'y a pas eu de rémunérations accordées aux membres du conseil d'administration. Il est fait usage de l'article 83.7 quant aux autres rémunérations. Aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil d'administration.

### 13. TAUX DE CONVERSION

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 étaient les suivants :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Dollar des Etats-Unis	1,4301	1,3994
Livre Sterling	0,89325	0,95465

### 14. CONSOLIDATION

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de SOGECAP, dont le siège social est situé 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de SOCIETE GENERALE, dont le siège social est situé Tour Société Générale, F-92972 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes consolidés sont disponibles à ces adresses.

### 15. HONORAIRES DU CONTROLEUR LEGAL DES COMPTES

Catégorie d'honoraires relatifs à l'exercice :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	EUR	EUR
Révision des comptes annuels (hors TVA)	38.720	37.960

### 16. HORS BILAN - NANTISSEMENT DE TITRE

SOGECAP a constitué en gage un compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de SOCIETE GENERALE dans lequel sont inscrits au 31 décembre 2009 des instruments financiers pour un montant en valeur boursière de EUR 2.251.929.283 au bénéfice de SOGELIFE en garantie du paiement de toutes sommes dues au titre du traité de réassurance liant les deux parties.



## **Sogelife**

S.A. Luxembourgeoise d'assurance vie  
RC Luxembourg B 55612  
Siège social :  
11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg  
Tél. : (352) 24 13 73 1  
Fax : (352) 24 13 29